



Agir pour le Cœur des Femmes

Convention d'objectifs et de moyens 2026

Journée du Cœur des Femmes (JoCF)

Octobre 2025



CECI EXPOSÉ, IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de fixer les conditions et modalités d'organisation de la JOCF **par le Partenaire-Bénéficiaire avec l'appui du Fonds au sein du CCAS de Pontault-Combault** le samedi 06 juin 2026

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par le Partenaire-Bénéficiaire le 10/03/2026.

Article 2. ENGAGEMENTS D'AGIR POUR LE CŒUR DES FEMMES

Le Fonds, qui est à l'initiative de la JOCF, s'engage à fournir au Partenaire-Bénéficiaire :

- les documents de méthodologie qu'il aura établis, nécessaires à la bonne tenue de la JOCF ;
- les documents nécessaires au dépistage, à la communication avec les femmes dépistées, aux bénévoles mobilisés et au grand public en amont et pendant l'événement ;
- le matériel nécessaire à la signalétique ainsi qu'une partie du matériel médical nécessaire à cette journée de dépistage (hors Doppler et ECG).

Les Parties reconnaissent que les matériels et équipements mis par le Fonds à la disposition du Partenaire-Bénéficiaire, ou financés par le Fonds dans le cadre de la Convention, restent la propriété de celui-ci.

En outre, le Fonds s'engage à assurer la coordination de la JOCF au niveau national dans les conditions décrites dans le cahier des charges et à apporter son soutien opérationnel au Partenaire-Bénéficiaire en fonction des besoins exprimés par ce dernier.

Dans le cadre de son objet social statutaire, le Fonds s'engage à sensibiliser un large public au dépistage des maladies cardiovasculaires féminines.

Article 3. ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT HÔTE

Le Partenaire-Bénéficiaire s'engage à organiser et à accueillir pour la partie du Projet dont il a la responsabilité, la JOCF à titre gracieux au sein de son établissement de santé et à employer tous les moyens nécessaires à la bonne réussite de cette journée de prévention, de sensibilisation et de dépistage. Pour ce faire, le Partenaire-Bénéficiaire s'engage à :

- mobiliser les espaces, les moyens logistiques nécessaires tels que décrits dans le cahier des charges fourni par le Fonds et annexé à la Convention, et les ressources



humaines et professionnelles nécessaires à la bonne organisation de la JOCF, à titre gratuit ;

- prévoir l'utilisation de petit matériel comme le coton, le gel hydroalcoolique, le sérum physiologique ou encore les pansements et les pèse-personnes nécessaires au dépistage des femmes lors de cette journée ;
- réaliser la prise des rendez-vous préalable à la journée de dépistage et à prévoir en aval de cette journée des créneaux de consultations libres en gynécologie et cardiologie pour les femmes nécessitant un suivi médical post-JOCF ;
- gérer tous les aspects liés à l'organisation matérielle et humaine de la JOCF au cours de l'événement, hors moyens mis à disposition par le Fonds de dotation. Il comprendra notamment les équipes techniques mais également les professionnels de santé mobilisés par le Partenaire-Bénéficiaire en vue de la réalisation de la JOCF ;
- mobiliser et préparer les intervenants nécessaires à la bonne organisation de l'espace santé et bien-être dont la composition sera validée au préalable par le Fonds.

L'espace Santé et Bien-être n'étant pas un lieu de prospection commerciale, aucune distribution de documents en provenance de l'industrie pharmaceutique (ou autres industries) ne sera acceptée. Aucune association ou FONDATION dont l'objet social est similaire à celui d'Agir pour le Cœur des Femmes ne pourra être sollicitée en tant que partenaire de l'évènement ou de l'espace Santé et Bien-être ;

- informer la Caisse Primaire d'Assurance Maladie locale de l'action. Dans la mesure du possible, celle-ci organisera le ciblage et le mailing auprès de la population ciblée dans le cadre de cette journée de dépistage ;
- restituer le matériel mis à sa disposition et envoyé par le Fonds, dans un état conforme à celui dans lequel il a été reçu, selon les modalités précisées dans le cahier des charges annexé à la Convention. Les livrets de dépistage et ses annexes, les fiches RGPD des professionnels de santé, comme les consentements devront également être renvoyés selon le processus précisé dans le cahier des charges. De plus, le planning des professionnels de santé devra être transmis au Fonds afin de valoriser comptablement l'engagement des équipes mobilisées ainsi que l'évaluation « Retex de la Journée » et le planning nominatif des femmes dépistées ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires d'information et de déclaration auprès de tout organisme ou instance réglementaire qui devrait être impliqué dans la JOCF. Une attention devra être portée à la sécurisation de l'événement et aux exigences exprimées par les autorités locales compétentes le cas échéant ;
- ne pas mettre en danger la vie des participants ou celle d'autrui ;
- couvrir tous les frais relatifs à la JOCF que le Fonds ne pourra supporter au-delà des équipements et moyens prévus au cahier des charges.

Article 4. COMMUNICATION

Le Partenaire-Bénéficiaire s'engage à respecter la charte visuelle et graphique du Fonds tel que précisé dans le document joint (annexe 2) et à ne communiquer qu'à travers les documents officiels fournis par le Fonds.

Le Fonds s'engage de son côté à fournir à l'établissement tous les supports nécessaires à la



communication et notamment l'affiche qui sera utilisée exclusivement pour communiquer sur la Journée.

Le Fonds peut cependant accorder au Partenaire-Bénéficiaire le droit d'utiliser son logotype et son nom, ainsi que celui de la JOCF, sous réserve d'une demande préalable et écrite, sur tout support actuel et futur et par tout moyen, connu ou inconnu à ce jour, en France. Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour les besoins de l'exécution de la présente Convention.

Tout communiqué, texte, document, publicité, logo, images dans lesquels le Fonds serait cité ou représenté, devra être soumis à l'approbation préalable expresse du Fonds.

De convention expresse, l'autorisation d'utilisation du nom et du logo du Fonds consentie au Partenaire-Bénéficiaire n'a ni pour objet ni pour effet de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Fonds relatifs aux dits nom et logo, ladite autorisation ne constituant qu'une simple licence d'utilisation à titre non exclusif et gratuit.

Le Partenaire-Bénéficiaire s'engage à gérer les utilisations de droit à l'image dans le cadre du partenariat afin d'obtenir les droits exclusifs quant à l'utilisation de photos prises au cours d'un événement et sur lesquels seraient identifiées une ou plusieurs personnes.

Le Partenaire-Bénéficiaire s'engage, y compris en cas de résiliation anticipée ou au terme de la convention, à ne pas porter atteinte à l'image du Fonds ou de ses représentants, de ses bénévoles et d'une manière générale, de toutes personnes travaillant pour le Fonds, de quelque manière que ce soit et notamment, sans que cette liste soit limitative, sur les réseaux sociaux, dans les médias ou sur tout autre support de communication.

Le Partenaire-Bénéficiaire s'engage à utiliser la méthodologie et les documents fournis par le Fonds pour toute action de dépistage cardio-gynécologique. Le partenaire informera le Fonds au minimum 3 mois avant l'action afin de bénéficier de son support. Le Partenaire-Bénéficiaire s'engage au respect de cette clause sur une durée de 3 ans.

Article 5. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

5.1 Dommages au personnel

Chaque Partie prend en charge la couverture de son personnel conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles et dans le cadre de son statut propre, et procède aux formalités légales qui lui incombent. La réparation des dommages subis par ces personnels du fait ou à l'occasion de l'exécution de la Convention Cadre et/ou d'une Convention spécifique s'effectue donc à la fois dans le cadre de la législation relative à la sécurité sociale et au régime des accidents du travail et des maladies professionnelles et dans le cadre de leur statut propre.



5.2 Dommages aux biens

Les matériels et équipements mis par une Partie à la disposition de l'autre, ou financés par Agir pour le Cœur des Femmes dans le cadre d'une Convention spécifique, restent la propriété de celle-ci. Le droit commun s'appliquera en cas de dommage subi sur les équipements propriété d'une Partie.

Les équipements seront utilisés selon les recommandations de leurs fournisseurs.

Les Conventions spécifiques préciseront les modalités de ces dispositions, ainsi que les modalités de mise en œuvre de la maintenance et de l'éventuelle acquisition des consommables.

5.3 Dommages aux tiers

Chacune des Parties est responsable suivant les règles du droit commun des dommages de toute nature causés aux tiers du fait de son activité y compris les dommages résultant de l'emploi de matériel et d'équipement appartenant à l'autre Partie et utilisés par son personnel.

5.4 Assurances

Chaque Partie garantit avoir souscrit les polices d'assurances lui permettant de couvrir les activités réalisées dans le cadre de la Convention.

Article 6. CONFIDENTIALITE

Chaque Partie s'engage à garder comme strictement confidentielles toutes les informations relatives à l'identité, aux données médicales recueillies des femmes dépistées transmises par l'autre Partie à l'occasion de l'exécution de la Convention, réserve étant cependant faite des informations à l'égard desquelles la Partie pourrait apporter la preuve :

- qu'elles étaient licitement en sa possession avant de les recevoir de l'autre Partie ;
- qu'elles étaient, à la date de signature de la Convention ou ultérieurement, tombées dans le domaine public ;
- qu'elles lui auraient été communiquées par un tiers de bonne foi sans que ce tiers ait exigé d'engagement de confidentialité à leur égard ;
- qu'elles auraient été communiquées en vertu d'une obligation légale ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à en exiger la divulgation.

Les engagements souscrits dans le cadre du présent article sont conclus pour la durée de cette Convention et pour une durée de trois (3) ans suivant son terme pour quelle que cause que ce soit.



Article 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous logos, marques, dessins et autres créations intellectuelles mis à disposition de l'une des Parties par l'autre Partie restent la propriété exclusive de cette dernière.

Néanmoins, pour les seuls besoins de l'exécution de la Convention, et uniquement pendant sa durée, chacune des Parties concède à l'autre Partie une licence non exclusive et non cessible des droits de propriété intellectuelle ou industrielle attachés aux dits marques, logos, dessins et autres créations pour les seuls besoins de la réalisation de l'objet de la Convention. Pendant la durée de la Convention et après cessation de celle-ci pour quelque cause que ce soit, les Parties s'interdisent d'entreprendre toute action qui aurait pour effet ou objet d'affecter l'image de marque, les marques ou la réputation de l'autre Partie.

Dans ce cadre, chacune des Parties soumettra à l'autre Partie pour validation, préalablement à sa diffusion sous quelque forme que ce soit, tout projet de communication ou tout support sur lequel apparaîtra son nom, ses marques, ou logos et respectera la charte graphique en vigueur.

Article 8. RESILIATION POUR MANQUEMENT CONTRACTUEL

Les Parties conviennent que la Convention prendra fin en cas de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code Civil ou en cas de violation grave par l'une des Parties de l'une des dispositions de la Convention, et notamment des engagements découlant de l'article 1er de la Convention. Dans ce dernier cas la Convention pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie trente (30) jours après l'envoi à la Partie défaillante d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet et ceci sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente convention sera également résiliée de plein droit en cas de cessation d'activité, pour quelque cause que ce soit, du Fonds ou du Partenaire-Bénéficiaire.

Article 9. DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES DIFFERENDS

La Convention est soumise au droit français.

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la Convention, les Parties s'engagent à rechercher spontanément entre elles une solution de conciliation, conforme à l'esprit de loyauté et aux engagements d'exécution de bonne foi prévus par la loi et ayant présidé à la négociation de la présente Convention pendant une période d'un moi.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, tous différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la Convention relèveront de la compétence exclusive des juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Paris.



Article 10. ANNEXES

La Convention comprend deux annexes :

- Annexe 1 : cahier des charges ;
- Annexe 2 : charte graphique du Fonds

A Paris, le

Pour le CCAS de Pontault-Combault,

Pour Agir pour le Cœur des Femmes

Gilles Bord

Maire de Pontault-Combault
Président du CCAS





Women's Cardiovascular Healthcare Foundation

Annexe 1

Cahier des charges 2026

Journée du Cœur des Femmes (JoCF)



L'action JoCF :

1- Les objectifs

Contrairement aux idées reçues, **les maladies cardio-vasculaires ne sont pas des maladies d'hommes : les femmes en décèdent plus que les hommes**. Chaque jour, elles tuent 200 femmes dans notre pays et 25 000 dans le monde. Les plus touchées sont les femmes en situation de vulnérabilité. 86 % d'entre elles présentent des besoins pour leur santé, nécessitant une prise en charge adaptée, à travers un accès aux soins et un parcours coordonné.

La fondation Agir pour le Cœur des Femmes a pour ambition de **sauver 100 000 femmes d'ici 2030**, en faisant reculer les maladies cardio-vasculaires, au travers de trois priorités stratégiques :

- **Alerter** : en diffusant une information sur les spécificités féminines de la santé cardio-vasculaire & gynécologique et les signes d'alerte.

- **Anticiper** : en facilitant les dépistages, car dans 8 cas sur 10 l'accident est évitable, grâce à un repérage des situations à risque, un suivi régulier et une meilleure hygiène de vie.

- **Agir** : en donnant la possibilité d'être accompagnée dans un parcours de santé multidisciplinaire intégrant le risque cardio-gynécologique.

Pour atteindre ces objectifs et en complément de la campagne nationale annuelle du « Bus du Cœur des Femmes », Agir pour le Cœur des Femmes organise une vaste opération nationale de dépistage et d'information, prioritairement à destination des femmes en situation de vulnérabilité sanitaire ou sociale : « **la Journée du Cœur des Femmes** ».

En 2024 et pour la première année, **cette action de prévention a été organisée dans 18 établissements de santé** de France (métropole et outre-mer) et **dans 42 établissements de santé en 2025**, pour aller à la rencontre des femmes qui en ont le plus besoin. Ce dispositif vise à leur faire bénéficier gratuitement d'une action d'information, de sensibilisation et de repérage des maladies cardio-vasculaires et gynécologique, avec l'objectif de les réintégrer dans un parcours de soins. **La participation de l'établissement de santé à la « Journée du Cœur des Femmes » s'inscrit sur un principe de complémentarité avec le « Bus du Cœur des Femmes », en faisant entrer la prévention dans les établissements de santé.**

La **Journée du Cœur des Femmes** est rendue possible par un **partenariat opérationnel** entre Agir pour le Cœur des Femmes, les structures locales sanitaires et sociales et la CPAM dans la mesure des possibilités.

Le fonds de dotation **Agir pour le Cœur des femmes** a souscrit à une assurance pour couvrir l'événement auprès d'AXA.

2- Les cibles

- **65 femmes** en situation de vulnérabilité sanitaire et sociale **seront en moyenne dépistées** lors de cette Journée et orientées dans un parcours de soins sur le territoire, si nécessaire.

- **Toutes les femmes**, informées par la communication locale et régionale sur les maladies cardio-vasculaires et gynécologique, diffusée en amont et lors de la tenue de la Journée du Cœur des Femmes.

Les rôles des parties prenantes

Agir pour le Cœur des Femmes s'engage pour organiser la Journée du Cœur des Femmes à :

- Tout mettre en œuvre pour dépister entre 60 et 80 femmes par Journée du Cœur des Femmes ;
- Fournir les documents de méthodologie nécessaires à la bonne tenue de la Journée du Cœur des Femmes ;
- Fournir les documents nécessaires au dépistage, à la communication avec les femmes dépistées, aux bénévoles mobilisés et au grand public en amont et pendant l'événement ;
- Fournir le matériel nécessaire à la signalétique ainsi qu'une partie du matériel médical nécessaire à cette journée de dépistage (**hors échodoppler et ECG**) ;
- Sensibiliser sur le territoire un large public et les professionnels de santé qui participent à la Journée du Cœur des Femmes.

L'établissement d'accueil s'engage gracieusement à :

- Accueillir la Journée et mettre à disposition tous les moyens nécessaires à la bonne réussite de cette journée de prévention, de sensibilisation et de dépistage ;
- Désigner le ou les référents de la Journée et notamment l'Ambassadeur Professionnel de santé ;
- Mettre à disposition l'espace nécessaire (**au moins 100 m2**) pour la bonne organisation et le respect des informations relatifs à la Journée du Cœur des Femmes. Il s'engage également à déployer la mise à disposition des ressources humaines nécessaires au bon déroulement de l'opération, de même que les moyens logistiques exprimés dans le présent document ;
- Mettre à disposition le petit matériel de soins comme le coton, le gel hydroalcoolique, le sérum physiologique ou encore les pansements nécessaires au dépistage des femmes lors de cette journée.
- Réaliser la prise des rendez-vous préalable à la Journée de dépistage et prévoir en aval de cette journée des créneaux de consultations libres en gynécologie et cardiologie pour les femmes nécessitant un suivi médical post Journée du Cœur des Femmes ;
- Gérer tous les aspects liés à l'organisation matérielle de la Journée au cours de l'événement ;
- Mobiliser les acteurs nécessaires à la bonne organisation de l'espace santé et bien-être dont la composition sera validée au préalable par la FONDATION. **Aucune association ou FONDATION dont l'objet social est similaire à celui d'Agir pour le Cœur des Femmes ne pourra être sollicitée en tant que partenaire de l'évènement ou de l'espace santé et bien-être** ;
- Prendre contact avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie locale afin d'organiser, dans la limite des possibilités de la CPAM, le ciblage et le mailing auprès de la population ciblée dans le cadre de cette journée de dépistage ;
- **Restituer le matériel** mis à sa disposition et envoyé par Agir pour le Cœur des Femmes, dans un état conforme à celui dans lequel il a été reçu, selon les modalités précisées ultérieurement. **Les livrets de dépistage et ses annexes, les fiches RGPD des professionnels de santé, comme les consentements** devront également être remis et expédiés selon le processus précisé dans le présent document. De plus, **le planning des professionnels de santé** devra être transmis au Fonds afin de valoriser comptablement l'engagement des équipes mobilisées ainsi que **l'évaluation « Retex de la Journée » et le planning des femmes dépistées** ;
- Effectuer toutes les démarches nécessaires d'information et de déclaration auprès de tout organisme ou instance règlementaire qui devrait être impliqué dans la Journée du Cœur des Femmes. Une attention devra être portée à la sécurisation de l'événement et aux exigences exprimées par les autorités locales compétentes ;
- Ne pas mettre en danger la vie des participants ou celle d'autrui.

- Couvrir tous les frais relatifs à la Journée pour le Cœur des Femmes non pris en charge par Agir, notamment les repas des intervenants ;
- Chiffrer la contribution en nature apportée pour cet événement auprès du Fonds de dotation.

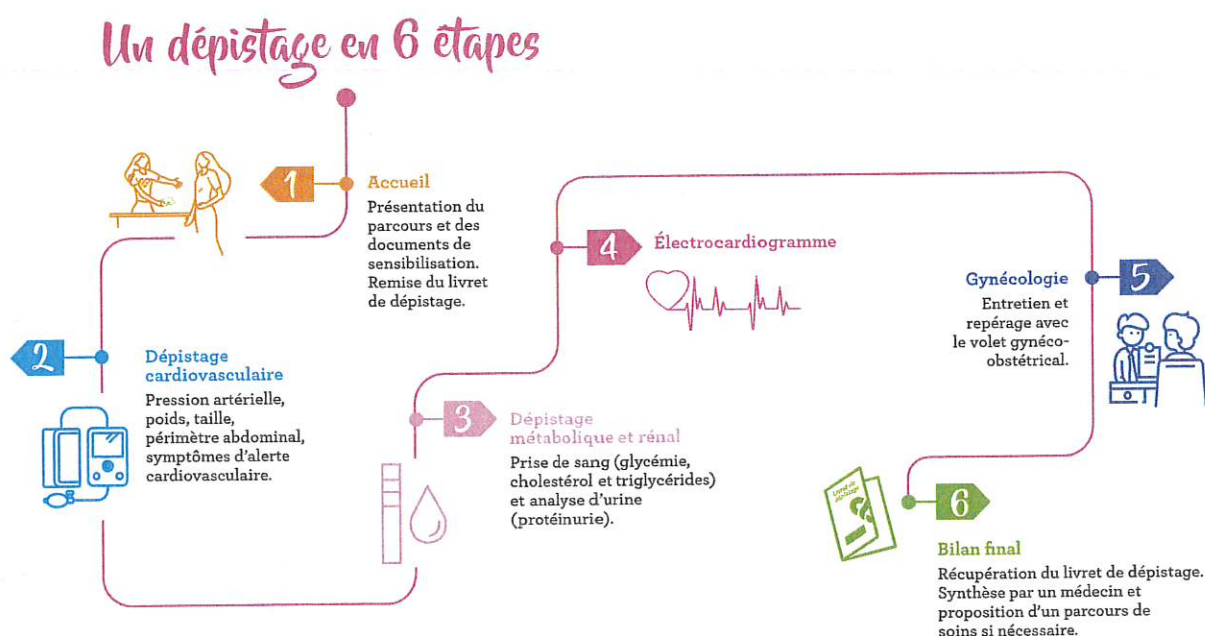
Une Convention d'Objectifs et de Moyens est signée préalablement entre les parties afin d'officialiser l'engagement de l'action et d'identifier les éléments opérationnels et de protection des données, marques et propriétés intellectuelles d'Agir pour le Cœur des Femmes.

L'apport d'Agir pour le Cœur des Femmes

1- Le parcours de dépistage dans le centre de soins d'accueil

La Journée du Cœur des Femmes offre une prise en charge médicale aux femmes en situation de précarité et/ou sorties des parcours de soins. **Elle accueille prioritairement les femmes en situation de vulnérabilité sanitaire et sociale** pour les remettre dans un parcours de soins cardio-vasculaire et gynécologique.

Agir pour le Cœur des Femmes propose à l'établissement de santé d'accueil la mise en place de cette journée avec l'organisation d'un dépistage en 6 étapes, par des professionnels de santé bénévoles volontaires de l'établissement de santé et/ou du territoire, en apportant les outils nécessaires au dépistage sauf l'échodoppler et l'appareil à ECG qui seront accessibles et mis à disposition des professionnels de santé par l'établissement d'accueil.



Préalable :

Chaque professionnel de santé souhaitant s'engager sur la Journée doit se manifester auprès du contact référent de l'établissement. Ce dernier constitue un planning qui doit être envoyé après la JoCF auprès d'Aurore Noël, Responsable de la Prévention et des Territoires : aurore.noel@agirpourlecoeurdesfemmes.com

De plus, les professionnels de santé bénéficient d'une session de formation et d'information, en webinaire d'une heure, sur le déroulement et la présentation des documents utilisés lors de la JoCF en amont de l'événement.

Concernant les inscriptions (rendez-vous obligatoire) des femmes, un contact référent doit être identifié afin de coordonner l'ensemble des informations et les canaux de communication mobilisés. Également, un référent « logistique » doit être désigné afin de coordonner la réception et le renvoi des équipements de la JoCF, en précisant les modalités très précises des conditions de livraison et de reprise au sein de l'établissement.

Le jour J, chaque professionnel se voit remettre un t-shirt et différents supports de communication.

Le dépistage :

1. **Accueil** : présentation du parcours et des documents de sensibilisation, remise du livret de dépistage, signature du formulaire de consentement et du score Épices auprès de la femme bénéficiaire. La femme se présente ensuite au stand de la CPAM (si présent) pour vérifier la mise à jour de ses droits individuels.
2. **Dépistage cardiovasculaire** : entretien avec un(e) infirmier(e) avec repérage des symptômes d'alerte cardiovasculaire, en s'appuyant sur la fiche « Artère des facteurs de risque », mesure de la pression artérielle, poids, taille et périmètre abdominal. Un électrocardiogramme de repos sera effectué et un échodoppler artériel (si besoin) pour les femmes les plus à risque (au moins deux facteurs de risque CV) ou symptomatiques (étape 4), en fonction de la mise à la disposition du matériel par l'établissement.
3. **Dépistage métabolique et rénal** : prélèvements capillaires pour dosage de la glycémie et des lipides, en complétant la fiche Artère des facteurs de risque, analyse sur bandelette urinaire de la protéinurie. Le passage d'un biologiste est recommandé.
4. **L'électrocardiogramme sera réalisé pour toutes les femmes. Le dépistage vasculaire par échodoppler artériel (en option)** pour les femmes considérées à risque (au moins deux facteurs de risque cv et/ou symptômes d'alerte cardio-vasculaire). Ces examens sont réalisés en toute confidentialité.
5. **Gynécologie** : entretien et repérage des situations à risque et/ou d'une perte de suivi avec volet gynéco-obstétrical par le gynécologue ou la sage-femme ;
6. **Synthèse du dépistage** : récupération du livret de dépistage, du formulaire de consentement, du score Épices et propositions de rendez-vous médicaux si nécessaire (lettre au médecin traitant et prise de rendez-vous organisées selon les villes etc..) par les équipes médicales du territoire (cardiovasculaire, gynécologie...) ; remise de fiches santé (symptômes de l'infarctus, Artère des facteurs de risques, automesure tensionnelle...).

La durée totale du parcours est d'environ 1h30.

2- Mise en place d'un espace santé et bien-être à la charge de l'établissement de santé (recommandé)

Agir pour le Cœur des Femmes laisse la possibilité à l'établissement de santé d'accueil, d'organiser son **espace santé et bien-être** avec les partenaires locaux. Cet espace est recommandé afin que les femmes aient accès à différents aspects de leur hygiène de vie, de conseils de prévention ou encore, d'une initiation au massage cardiaque.

L'espace est constitué de stands conseils avec des professionnels de santé et/ou des associations locales, pouvant être regroupés en îlots thématiques :

- Hygiène de vie : alimentation, activité physique, tabac
- Bien-être : sophrologie, esthétique, parole
- Médical : éducation thérapeutique, insuffisance cardiaque, planning familial, rénal, cancer, gestes qui sauvent, ...
- Associations partenaires sauf associations œuvrant sur les sujets cardiovasculaires
- Stand CPAM (établissements publics)

L'espace santé et bien-être est en accès libre pour tous, hommes et femmes. La liste des partenaires présents devra être soumise à Agir pour le Cœur des Femmes pour validation. Aucune association ou FONDATION dont l'objet social est similaire à celui d'Agir pour le cœur des femmes ne pourra être sollicitée en tant que partenaire de l'évènement. L'espace santé n'étant pas un lieu de prospection commerciale, aucune distribution de documents en provenance de l'industrie pharmaceutique (ou autres industries) ne sera acceptée.

3- Communication

Agir pour le Cœur des Femmes fournit :

- la **signalétique pour l'action** : kakémonos, nappes, équipement des bénévoles, banderoles aux couleurs d'Agir pour le Cœur des Femmes ;
- une **affiche à utiliser exclusivement qui sera personnalisée avec votre logo et le lien d'inscription. Ces informations devront être envoyées au plus tard 1 mois avant l'action à Aurore NOËL, afin que la Fondation puisse vous fournir votre affiche : aucune autre affiche ne pourra être utilisée ;**
- des exemplaires imprimés d'une brochure de 24 pages « **Prendre soin de ma santé cardio-vasculaire** » et de documents de prévention (symptômes de l'infarctus, automesure tensionnelle...) ;
- le **livret de dépistage** pour chaque femme dépistée ; le **formulaire de consentement** de la femme pour son dépistage, le **questionnaire score Épices simplifié** de vulnérabilité sociale des Centres d'Examens de santé de la CNAM, le **questionnaire de satisfaction**, la **lettre pré-remplie pour le médecin traitant**, la **fiche artère** des facteurs de risque ; le **consentement RGPD** signée par les professionnels de santé ;
- un **communiqué de presse prérempli** (à finaliser en fonction de chaque établissement). ;
- les relais sur ses réseaux sociaux et sur son site internet.

Le respect de la charte graphique d'Agir pour le Cœur des Femmes est un impératif (cf. annexe 2).

L'excédent de brochures et d'affiches mis à la disposition de l'établissement (malle) peut être conservé par les équipes, notamment afin d'exposer les supports dans les salles d'attente de l'établissement.

4- Coordination de l'action

La Responsable de la Prévention et des Territoires d'Agir pour le Cœur des Femmes, Aurore Noël (aurore.noel@agirpourlecoeurdesfemmes.com) assure la coordination nationale de l'action autour

d'un Comité de Pilotage local composé des référents médicaux (cardio – vasculaire / gynéco), du référent paramédical, du référent de la prise de rdv, du référent administratif ainsi que du référent logistique. Le Comité de Pilotage de la Journée du Cœur des Femmes se réunit en visioconférence au moins deux fois dans les 90 jours précédant l'action.

5- L'héritage de la Journée du Cœur des Femmes

Agir pour le Cœur des Femmes souhaite faire pérenniser dans la durée son action de prévention en actions sur le territoire. Dans ce cadre, plusieurs éléments sont à appréhender :

- L'établissement de santé peut réitérer l'organisation d'une Journée du Cœur des Femmes dans la même année ou sur plusieurs années successives, en lien étroit avec Agir pour le Cœur des Femmes qui met à disposition les moyens de dépistage ;
- Le(s) professionnel(s) de santé prenant le leadership de l'action devient Ambassadeur d'Agir pour le Cœur des Femmes une fois la première action engagée. Dans cette perspective, il devient l'interlocuteur privilégié d'Agir pour le Cœur des Femmes pour toutes les actions à venir et est invité à participer à la Rencontre Nationale annuelle des Ambassadeurs qui se tient en décembre de chaque année, à Paris ;
- L'héritage de l'impact de la Journée doit perdurer dans le temps afin de faciliter la meilleure compréhension possible de la prévention et du « Prendre soin de soi ». Des outils mis à la disposition d'Agir pour le Cœur des Femmes peuvent être utilisés dans le temps.

Toute action organisée à la suite de la Journée du Cœur des Femmes, en faveur de la santé cardiovasculaire et gynécologique, fera l'objet d'un partage d'informations et associera Agir pour le Cœur des Femmes, pour toutes les initiatives organisées pendant une durée de 3 ans après l'organisation de la dernière action.

L'apport de l'établissement de soins

L'établissement d'accueil gère le processus des inscriptions des femmes au dépistage après adressage via la CPAM (si possible) ou autre canal de communication (dont Facebook et Instagram).

- Mise en place d'une adresse électronique dédiée et/ou d'un numéro de téléphone dédié ou mise en place d'une page Doctolib dédiée ;
- Accueil des femmes sur le site le jour J ;
- Clôture du dépistage avec vérification des dossiers femmes avec l'aide d'un professionnel de santé et remise des documents de fin de parcours ;
- Retour sur expérience selon la grille d'évaluation fournie par Agir ;
- L'établissement de soins d'accueil s'engage à valoriser en numéraire la mise à disposition gratuite de ses personnels (obligation pour Agir pour le Cœur des Femmes de procéder à la valorisation en nature des moyens mis à disposition).

Évaluation du dépistage JOCF

Agir pour le Cœur des Femmes traite les données recueillies pour chaque femme dépistée à partir du livret de dépistage anonymisé, du score Epices, et du questionnaire de satisfaction dans le cadre d'une évaluation rigoureuse et scientifique sur l'état de santé des femmes du territoire accueillies lors des étapes du Bus du Cœur des Femmes (mis en place depuis 2021) auxquelles viennent s'ajouter les données recueillies lors des Journées du Cœur des Femmes. L'ensemble de ces données sont intégrées

dans l'Observatoire National de la Santé des Femmes, propriété d'Agir pour le Cœur des Femmes. Le CHU de Lille est le porteur juridique de l'Observatoire :

<https://www.agirpourlecoeurdesfemmes.com/action-scientifique.php>

Cette évaluation couvrira chaque établissement et permettra une synthèse sur l'ensemble des villes.

Le référent administratif devra **IMPERATIVEMENT** renvoyer les documents de la JoCF, selon la procédure, dès le lendemain de la Journée du Cœur des Femmes (cf. annexe 2).

Des enveloppes pré-adressées et pré-timbrées seront jointes au kit envoyé par Agir.

Déroulé du dépistage JoCF

Étape 1 du parcours

Les personnes ressources (administratifs, agents hospitaliers, infirmières...) remettent aux femmes l'ensemble des documents nécessaires au parcours en leur expliquant le processus de dépistage :

- Une enveloppe numérotée préalablement (à préparer en amont tout en conservant l'ordre des numéros)
- Le livret de dépistage numéroté et personnalisé
- Le formulaire de consentement
- La fiche « Artère des facteurs de risque »
- Le questionnaire Epices simplifié (évaluation de la Précarité et des Inégalités)
- Le courrier récapitulatif de leur parcours, destiné à leur médecin traitant
- Le questionnaire de satisfaction
- Remise d'un pot pour recueillir les urines

La personne ressource explique le principe de la « Journée du Cœur des Femmes » et lui fait signer le formulaire de consentement. Le consentement sera contre-signé lors de l'étape 6 (Synthèse), par le médecin.

Les femmes doivent également passer par le stand de la CPAM, s'il est présent, afin de réaliser une mise à jour des droits et une présentation des activités de prévention de la CPAM sera également effectuée.

Étapes 2 à 5 du parcours

- **Étape 2 : A l'aide du livret de dépistage, l'infirmière réalise l'entretien de repérage/dépistage.** Elle remplit la page 2, la page 3 « Symptômes d'Alerte Cardio-Vasculaires ». Elle mesure la pression artérielle et forme à l'automesure tensionnelle. Les résultats sont recopiés dans le livret de dépistage, sur la fiche « La Santé de mon artère et sur le courrier récapitulatif destiné au médecin traitant. Toutes les femmes bénéficieront d'un électrocardiogramme de repos et celles, qui seront jugées à risque ou symptomatiques se verront proposer un écho-doppler artériel.
- **Étape 3 : Bilan lipidique et métabolique, analyse d'urine.** Mesure poids, taille et périmètre abdominal, prélèvement capillaire pour dosage de la glycémie et des lipides. Bandelette urinaire afin de vérifier la protéinurie. L'infirmier complète la page 4 du livret de dépistage, la fiche la santé de mon artère et le courrier pour le médecin traitant.

- Étape 4 : Électrocardiogramme pour toutes les femmes et échodoppler selon facteurs de risque et symptômes. Page 7 du livret de dépistage.
- Étape 5 : Entretien et repérage des situations à risque et/ou perte de suivi avec volet gynécologique-obstétrical fait par un gynécologue ou une sage-femme. Page 5 et 6 du livret de dépistage. Réalisation du score Epices (repérage de la vulnérabilité sociale)

Lors de l'étape 6 du parcours : synthèse du dépistage

- Le médecin réalise **l'entretien de synthèse** et vérifie que le **livret de dépistage est bien complété**, que l'ECG est présent et l'Échodoppler (s'il a été demandé) avec les pages de comptes-rendus remplis dans le livret.
Si le livret est incomplet, il demande à la femme bénéficiaire d'aller terminer son parcours.

Il est capital que chaque livret soit dûment rempli afin de faciliter le traitement des données dans l'Observatoire National de la Santé des Femmes.

- Le médecin :
 - Interprète les **résultats** du bilan lipidique en expliquant les risques aux femmes
 - Réalise **l'entretien addictologique**
 - Revoit la **fiche « artère des facteurs de risque »** et la complète si besoin
 - Complète le **courrier** destiné au médecin traitant avec les facteurs de risque identifiés
 - Si nécessaire, **complète la fiche de prise de RDV Cardio-vasculaire et/ou Gynéco** à prévoir
 - Si bilan biologique de repérage est anormal, il prévoit de demander au médecin traitant d'organiser **un bilan biologique en conditions standardisés au laboratoire**
 - Le médecin signe le consentement éclairé et remet **tous les documents** à la femme bénéficiaire dans l'enveloppe et lui demande de retourner au stand d'accueil pour remplir le questionnaire de satisfaction et rapporter ses documents de dépistage.

Dernière étape : récupération du dossier de dépistage

Lors de cette dernière étape

La femme bénéficiaire remet le dossier de dépistage, le consentement signé, le questionnaire de satisfaction ainsi que le questionnaire Épices simplifié.

La femme bénéficiaire repart avec le tracé de son ECG, la lettre adressée au médecin traitant, le double du formulaire de consentement, sa fiche automesure et son suivi automesure ainsi que sa fiche artère des facteurs de risque.

Annexe 1 : Calendrier de mise en Œuvre de la Journée du Cœur des Femmes

3 mois :

Accord entre l'établissement de santé d'accueil et Agir pour le Cœur des Femmes pour accueillir une Journée du Cœur des Femmes :

- Rendez-vous entre l'établissement et la responsable prévention d'Agir Pour le Cœur des Femmes, pour validation et signature de la Convention d'Objectifs et de Moyens : accord sur le cahier des charges, choix d'une date et d'un lieu conforme à l'organisation et validé par le fonds de dotation ;
- Désignation des différents référents et 1ère réunion de coordination avec l'ensemble des parties prenantes.

2 mois :

- Revue des documents de communication (Agir) ;
- Constitution d'un Planning Excel de présence des intervenants (Pds et autres bénévoles (établissement d'accueil) ;
- Première annonce de l'évènement par Agir et la structure accueillante (Agir).

1 mois :

- Distribution des supports de communication ;
- Annonce à l'ensemble des médias locaux, envoi du premier communiqué de presse ;
- Suivi des inscriptions et des relais de la communication par les structures partenaires ;
- Validation des plannings de présence Excel sur la JOCF ;
- Validation de l'ensemble des éléments techniques de l'organisation ;
- Commandes par l'établissement de matériaux consommables pour la manifestation (feuille ECG, coton etc.) ;
- 2^e réunion du Comité de pilotage et de validation avec l'ensemble des partenaires.

2 semaines :

- Validation de l'ensemble de la check-list technique, commandes et livraisons ;
- Relance de l'ensemble de la communication en lien avec tous les partenaires ;
- Relance des inscriptions des femmes au dépistage ;

1 semaine :

- Validation définitive du planning Excel des présences sur le site ;
- ETAPE CLE : Confirmation de la réception du matériel par l'établissement hôte (malle).
- Numérotation des documents de dépistage

JOUR J :

- De préférence la veille (2h minimum) : Prévoir l'installation des espaces
- Arrivée de tous les intervenants 1h avant le premier RDV afin de réaliser un dernier brief et partager un moment de convivialité ;
- Prévoir le déjeuner pour l'ensemble des intervenants (de préférence sur place et sous forme de buffet, lunch bag ou plateaux repas) ;
- Prévoir au minimum 1h à la fin de la journée pour ranger le matériel, les documents et la malle.

J+2 jours :

- Envoyer par mail le document « **Retour d'expérience et chiffres clés** »
- Retrait du matériel (malle) par le prestataire
- Envoi des documents selon la procédure (annexe 2)

Annexe 2 :
Procédure d'envoi des documents complétés lors de la JoCF

Envoi des Livrets de dépistage + Scores EPICES + Questionnaires de Satisfaction

- Par le responsable administratif (contact référent de l'envoi) de l'hôpital/centre de santé en charge de la JoCF
- Utiliser un carton contenu dans la malle JoCF et coller l'étiquette (fournie en amont par Agir) à l'adresse :

HANDIRECT SERVICE
Station H
78 rue Raspail
92270 BOIS-COLOMBES
- Mettre dans ce carton, les 3 documents : les livrets de dépistage classés par ordre, les fiches Score EPICES et les questionnaires de satisfaction. Caler avec du papier pour éviter que les documents soient abîmés.
- Bien fermer le colis.
- Le déposer au guichet d'un bureau de poste, dans les meilleurs délais.

Envoi des Consentements des femmes dépistées

- Par le responsable administratif (contact référent de l'envoi) de l'hôpital/centre de santé en charge de la JoCF
- Utiliser une ou deux enveloppes contenue (s) dans le matériel JoCF réceptionné (malle) et Répartir les consentements dans une ou deux enveloppes pour ne pas dépasser 3 cm d'épaisseur par enveloppe.
- Coller l'étiquette (fournie en amont par Agir) à l'adresse :

Médecine vasculaire hypertension
Niveau 1er ouest
Institut cœur poumon
A l'attention du Professeur Claire Mounier-Vehier
Avenue du professeur Jules Leclercq
59037 Lille Cédex
- Bien fermer l'/les enveloppe(s)
- La/Les déposer au guichet dans un bureau de poste, dans les meilleurs délais.

Envoi des fiche RGPD des professionnels de santé

- Par le responsable administratif (contact référent de l'envoi) de l'hôpital/centre de santé en charge de la JoCF
- Répartir les fiches individuelles dans une enveloppe.
- A affranchir classiquement et à envoyer à l'adresse :

Agir pour le Cœur des Femmes
22 rue de Londres
75009 PARIS
- Les déposer au guichet dans un bureau de poste, dans les meilleurs délais.

Charte graphique

AGIR POUR LE CŒUR DES FEMMES

Octobre 2024



Women's Cardiovascular Healthcare Foundation

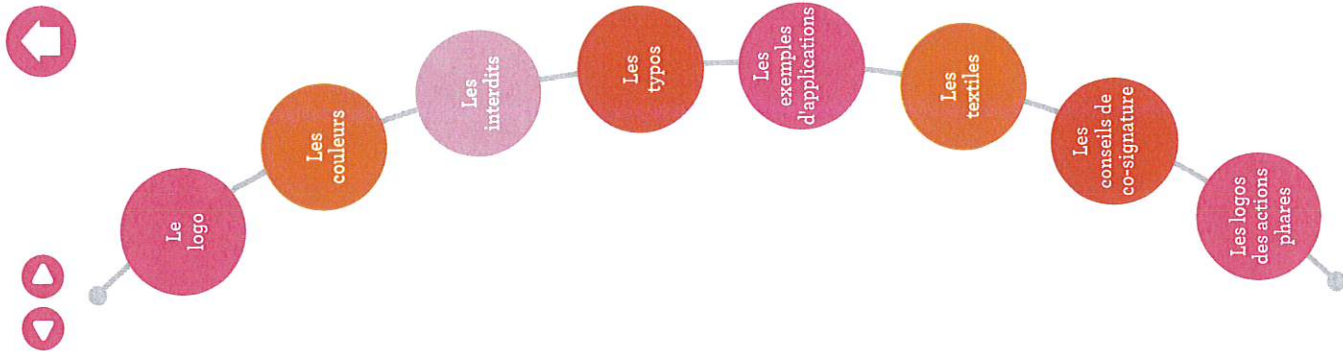
Intro

Pour mieux communiquer son engagement, Agir pour le Cœur des Femmes a développé une identité visuelle impactante et clairement identifiable.

Ce document définit l'identité d'Agir pour le Cœur des Femmes, en veillant à la cohérence et l'intégrité de toutes ses expressions. Il présente des règles de construction graphique précises et des mécaniques de déclinaison simples et identifiants.

C'est l'outil de référence pour tous les prestataires et partenaires qui contribuent à façonner la communication du fonds de dotation.

Toute utilisation du logo d'Agir pour le Cœur des Femmes doit être auparavant validée par le fonds de dotation.



Le logotype

 Le logo est construit avec 3 éléments indissociables :

Le pictogramme



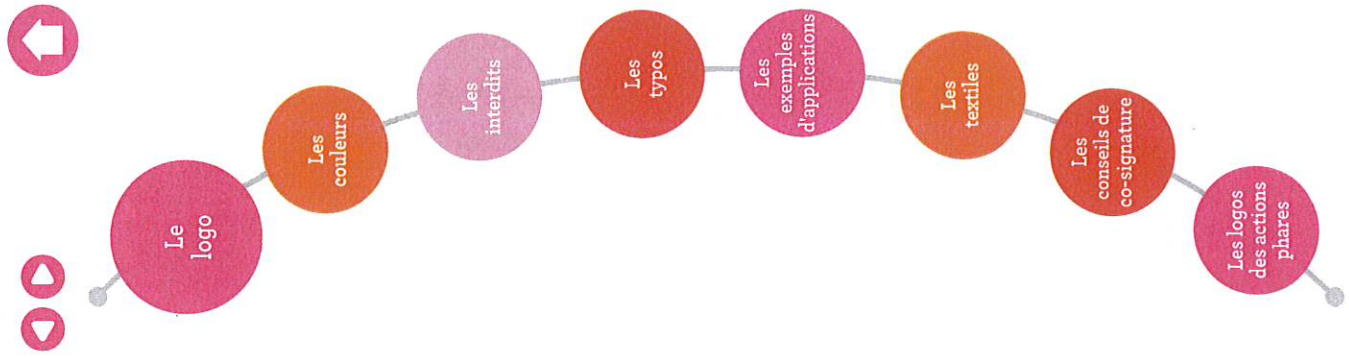
**Agir pour
le Cœur
des Femmes**

Women's Cardiovascular Healthcare Foundation

Le nom du Fonds
de dotation



La baseline en anglais



Les couleurs

1/2 ▶

Version QUADRI
pour IMPRESSION

Version RVB
pour utilisation DIGITALE



**Agir pour
le Cœur
des Femmes**

Women's Cardiovascular Healthcare Foundation



C 0
M 90
J 0
N 0



C 0
M 90
J 100
N 0



C 0
M 55
J 0
N 0



C 0
M 50
J 100
N 0



**Agir pour
le Cœur
des Femmes**

Women's Cardiovascular Healthcare Foundation



R 255
V 0
B 153



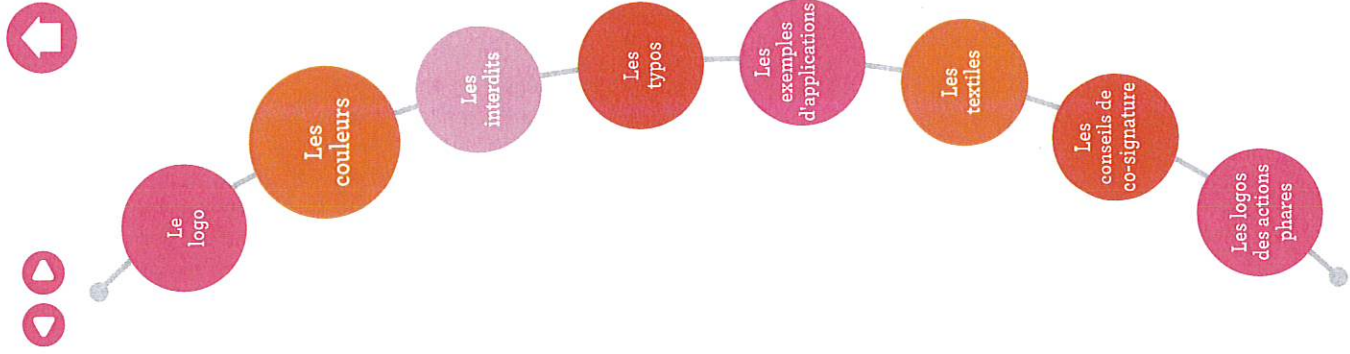
R 0
V 90
B 0



R 250
V 89
B 255



R 255
V 102
B 0



Les couleurs ◀ 2/2

En noir



**Agir pour
le Cœur
des Femmes**

Women's Cardiovascular Healthcare Foundation

En réserve sur
fond noir ou couleur

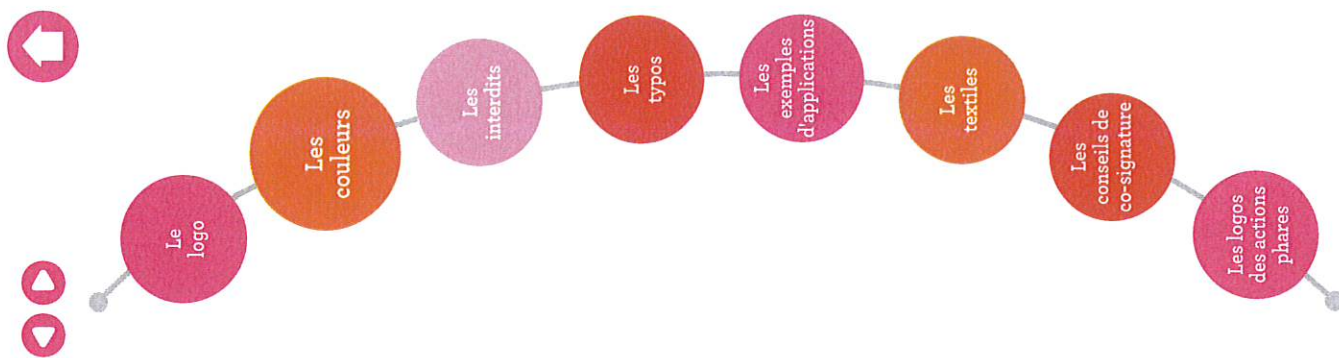


**Agir pour
le Cœur
des Femmes**

Women's Cardiovascular Healthcare Foundation

**Agir pour
le Cœur
des Femmes**

Women's Cardiovascular Healthcare Foundation



Les interdits

 Il est formellement interdit de ...



... changer la disposition du logo



... modifier les couleurs du logo



... déformer le logo



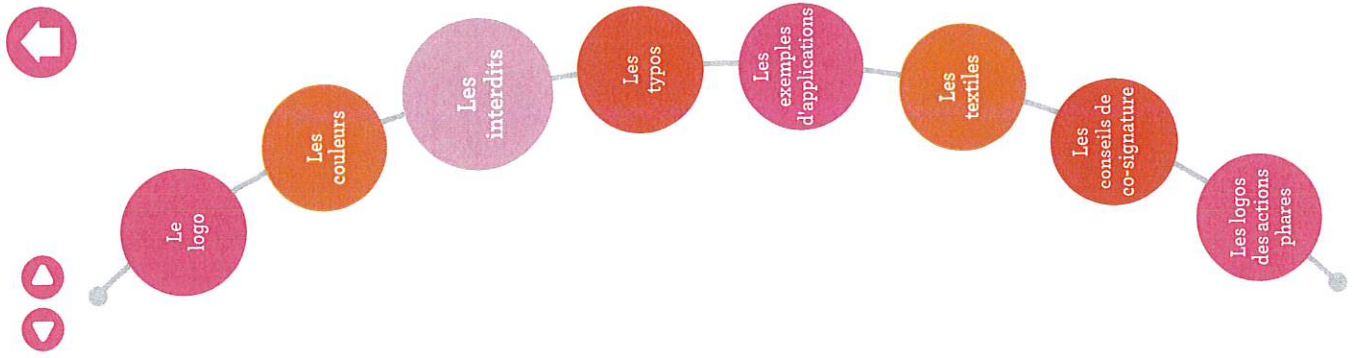
... utiliser le logo sans sa baseline



... ne pas respecter les proportions définies du logo



... utiliser la version couleur du logo sur un fond de couleur



Les typographies 1/2 ▶



Deux typographies sont utilisées pour la communication interne ou externe. Elles peuvent être utilisées ensemble ou séparément en fonction des besoins. **ARCHER** est la typo principalement utilisée pour tous les textes

ARCHER

Book

ABCDEFGHIJKLMN O P Q R S T U V W X Y Z
 abcdefghijklmn opqrstuvwxyz
 abcdefghijklmn opqrstuvwxyz

1234567890
 1234567890
 1234567890

Medium

ABCDEFGHIJKLMN O P Q R S T U V W X Y Z
 abcdefghijklmn opqrstuvwxyz
 abcdefghijklmn opqrstuvwxyz

1234567890
 1234567890
 1234567890

Semibold

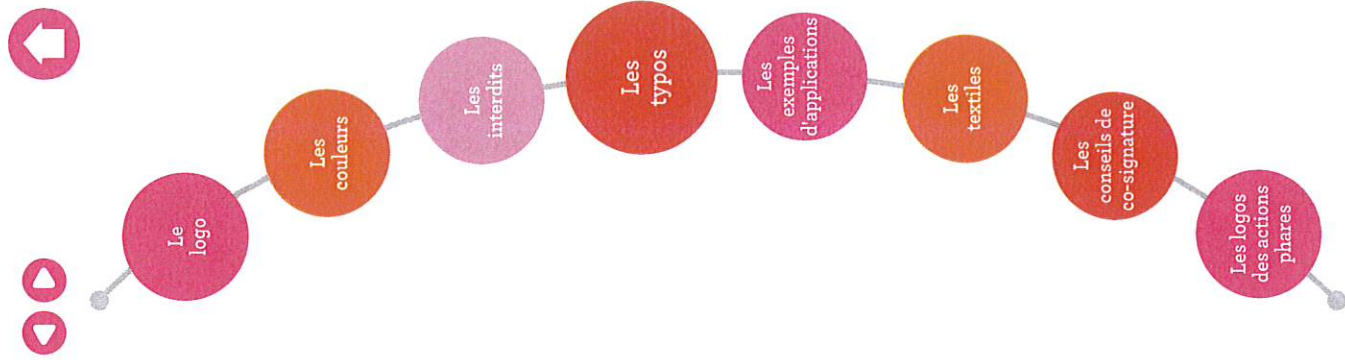
ABCDEFGHIJKLMN O P Q R S T U V W X Y Z
 abcdefghijklmn opqrstuvwxyz
 abcdefghijklmn opqrstuvwxyz

1234567890
 1234567890
 1234567890

Bold

ABCDEFGHIJKLMN O P Q R S T U V W X Y Z
 abcdefghijklmn opqrstuvwxyz
 abcdefghijklmn opqrstuvwxyz

1234567890
 1234567890
 1234567890



Les typographies ◀ 2/2



La police Beyond the mountains s'utilise avec parcimonie en typo complémentaire pour mettre en exergue des titres, accroches ou citations.

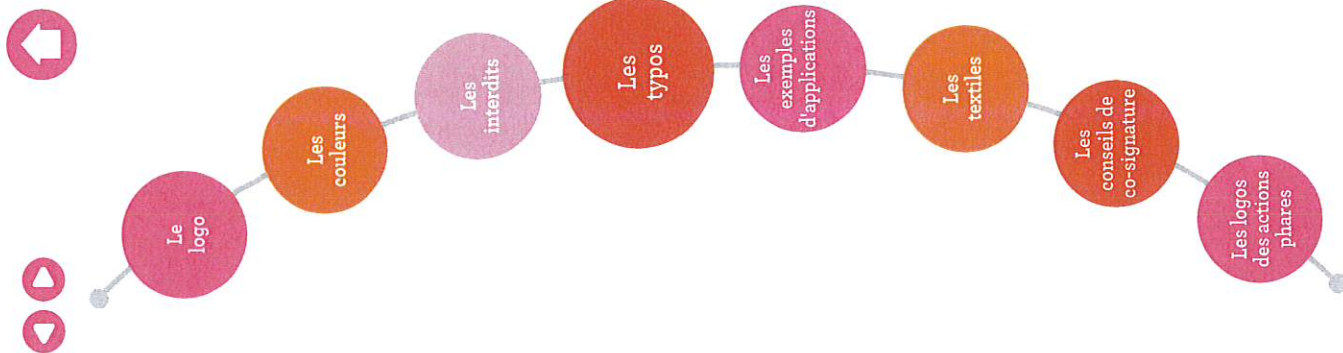
Beyond the Mountains

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

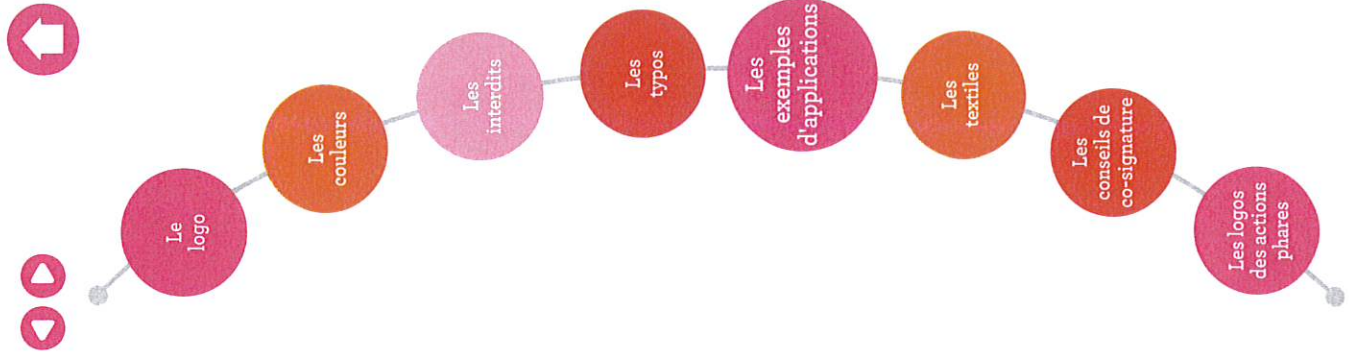
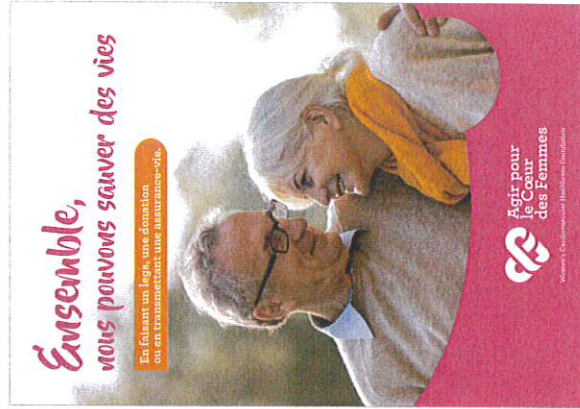
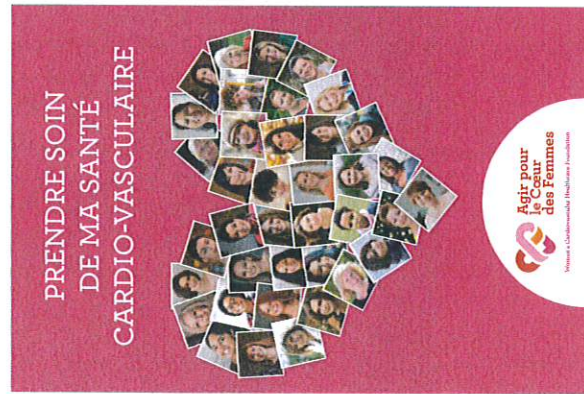
1 2 3 4 5 6 7 8 9 0



Les exemples d'application

1/4 ▶

Brochures, infographies ...

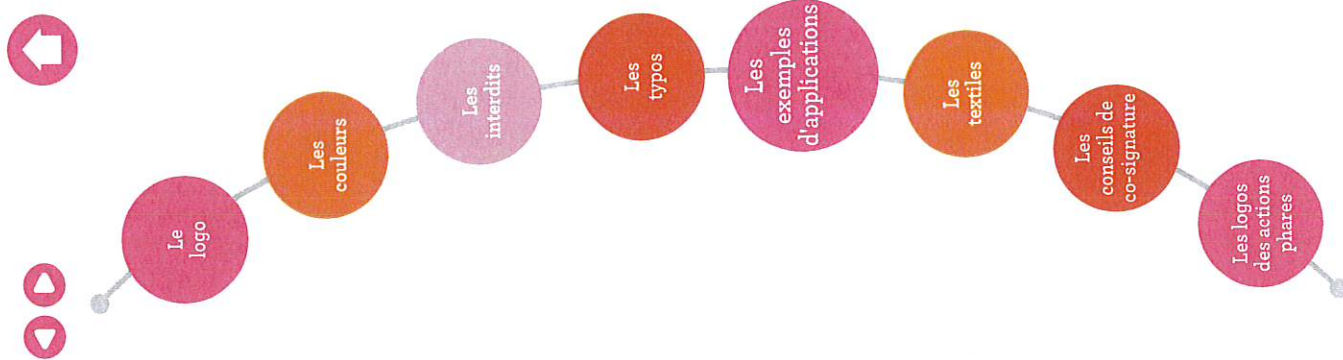
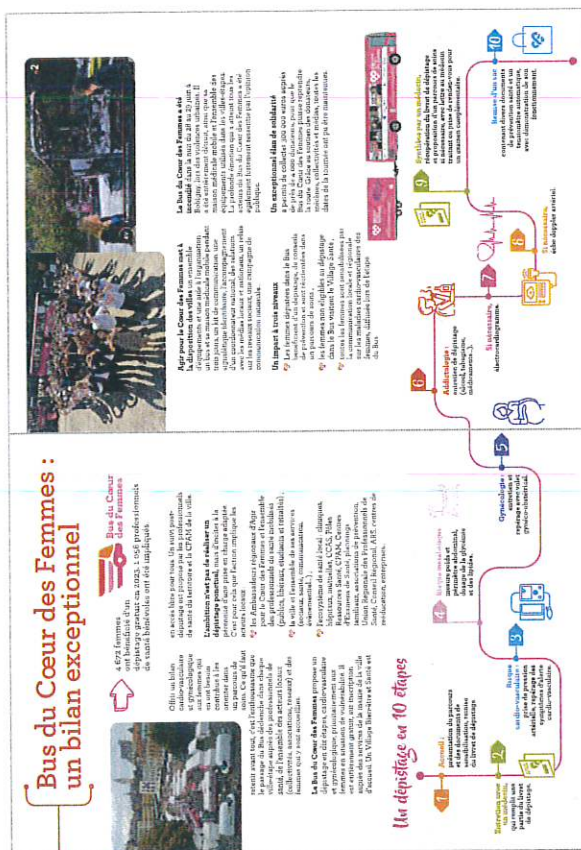


Les exemples d'application

2/4



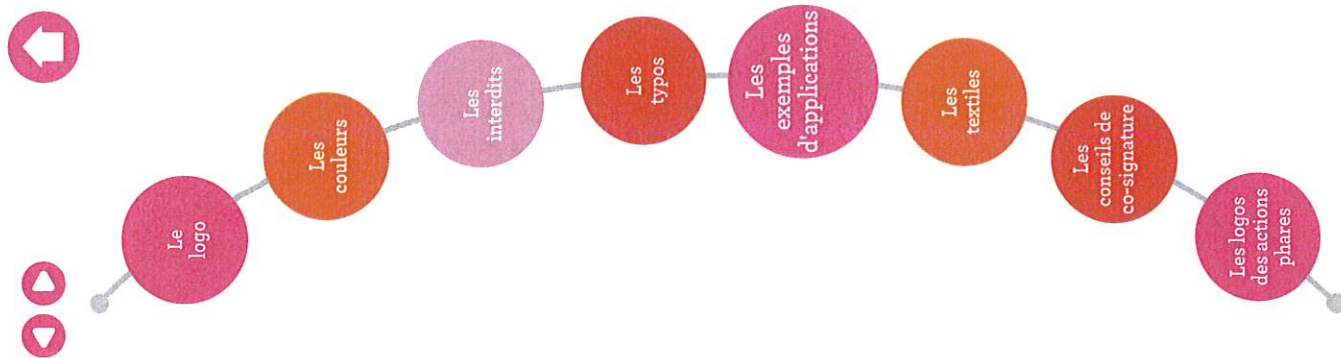
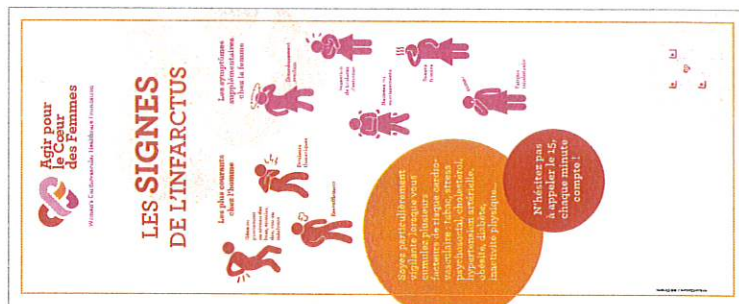
Rapports ...



Les exemples d'application

◀ 3/4 ▶

Affiches et kakémonos...



Les exemples d'application

◀ 4/4



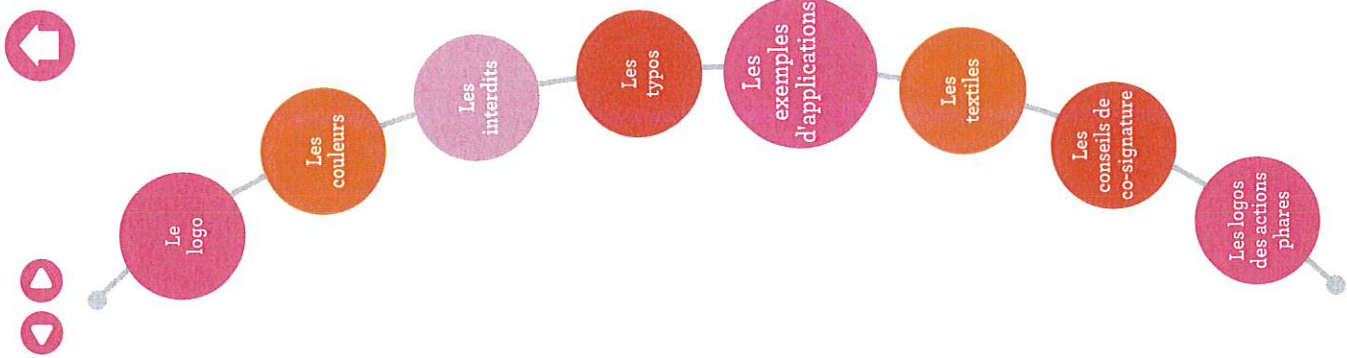
Nappe



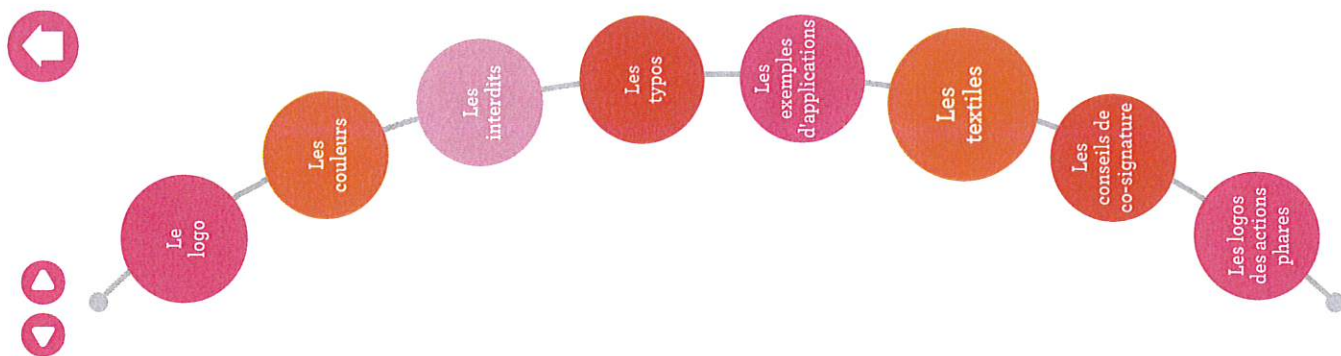
Banderoles



Parasols

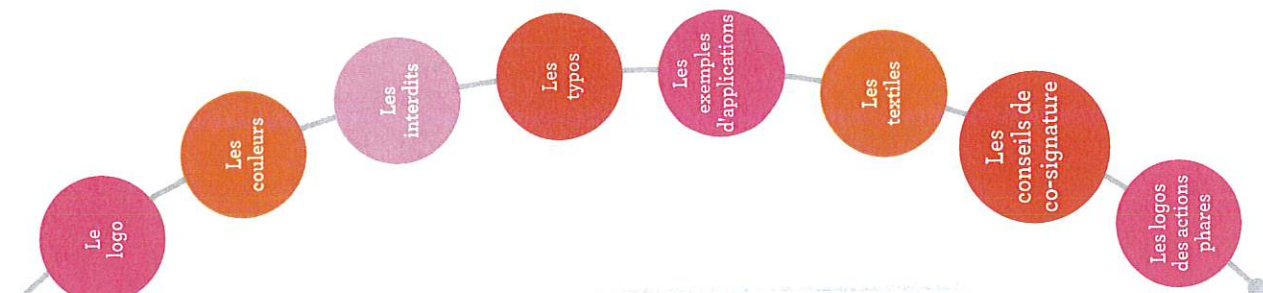


Les textiles



Coupe-vent et tee-shirts



[illegible]

Les logos des actions phares 1/4 ▶

Les **actions phares** d'Agir pour le Cœur des Femmes sont identifiées par leurs logos spécifiques
ou en version anglaise



Agir pour le Cœur des Femmes



Women's Cardiovascular Healthcare Foundation



Agir pour le Cœur des Femmes



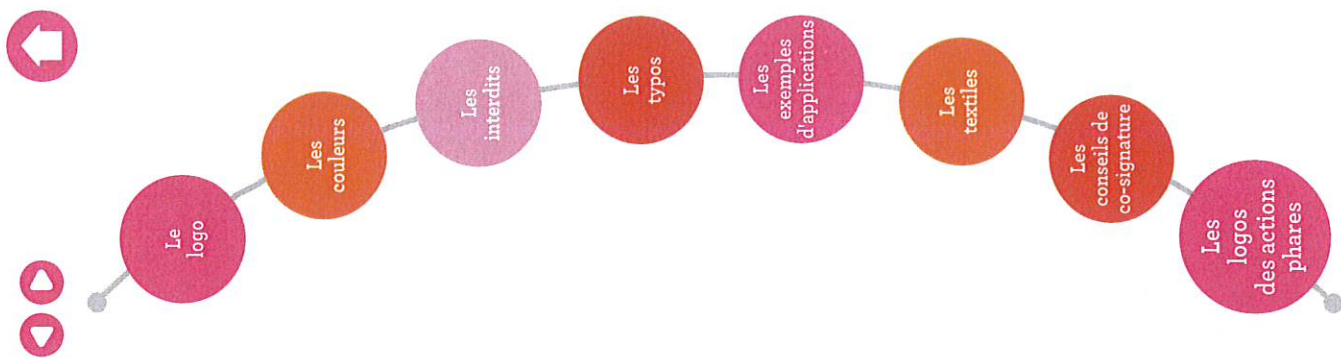
Women's Cardiovascular Healthcare Foundation



Agir pour le Cœur des Femmes

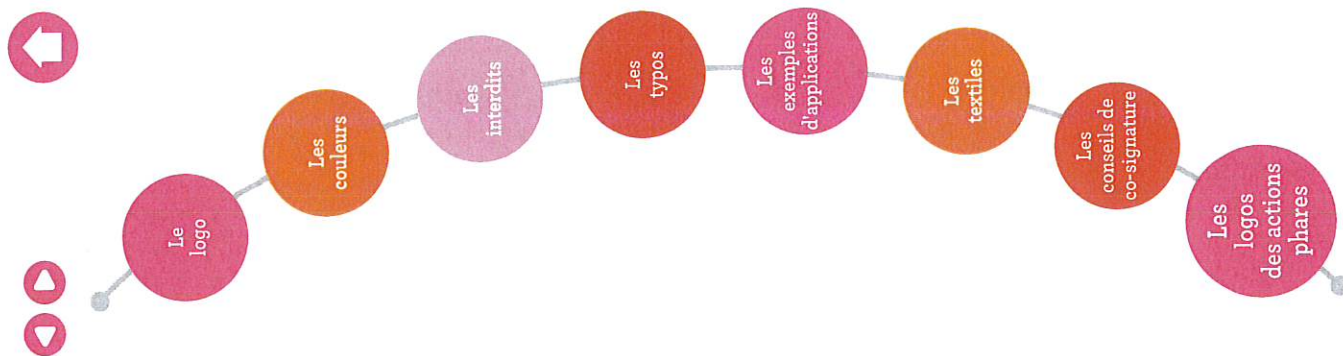


Women's Cardiovascular Healthcare Foundation

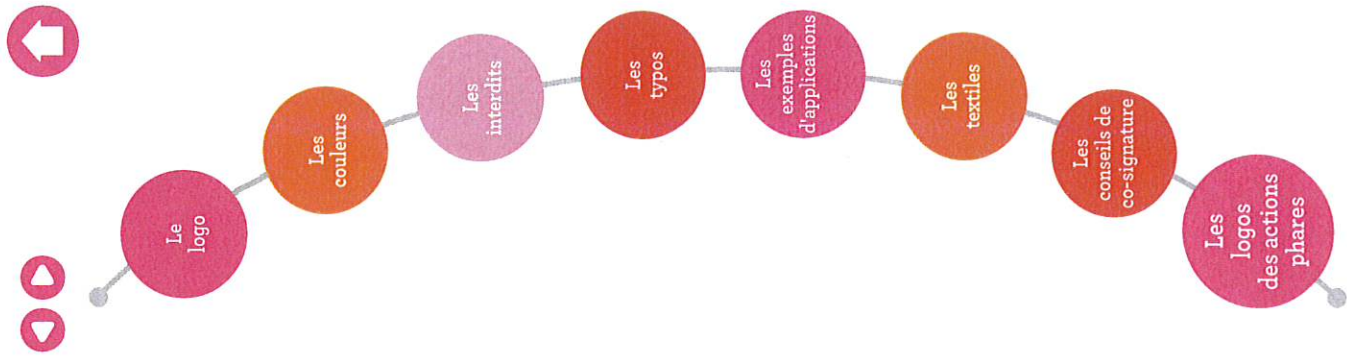


Les logos des actions phares ◀ 2/4 ▶

 **3 nouveaux événements** récemment créés complètent les **actions phares** d'Agir pour le Cœur des Femmes. Ils sont également identifiés par leurs logos spécifiques



3/4



Les logos des actions phares ◀ 4/4

 Dans certains cas et selon l'espace disponible, ces logos peuvent être utilisés en format vertical ou en version anglaise



Bus du Cœur
des Femmes



Observatoire
National de la Santé
des Femmes



Journée du Cœur
des Femmes



Women's
Heart Bus



National
Observatory of
Women's Health



Women's
Heart Day

